Lettre de l'ACADEMIE des BEAUX-ARTS

INSTITUT DE FRANCE

Le droit d'auteur, exception culturelle ?

"Débat sur l'avenir de la protection de l'œuvre de l'artiste"

Dossier page 6

numéro 33 *été* 2003

Lettre de l'ACADEMIE des BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Editorial

A une époque où il devient de plus en plus difficile de distinguer les justes combats des revendications corporatistes, la défense du droit d'auteur ne doit pas être réduite au simple désir des créateurs de protéger leurs intérêts.

C'est tout le système de pensée qui a placé le créateur au centre de la création qui est remis en cause par la volonté de considérer que l'œuvre d'art doit être soumise aux lois du marché comme n'importe quelle marchandise.

Le droit d'auteur ne doit pas être assimilé au brevet industriel.

C'est pour cette raison que les créateurs de notre pays considèrent le droit moral comme le premier fondement du droit d'auteur et qu'ils n'accepteront jamais sa remise en cause ou la diminution de sa portée.

L'Académie des Beaux-Arts, à travers ses membres, est intéressée au premier chef par les problèmes soulevés. Ceux-ci ont été l'objet d'une large discussion au long de nos séances. Une position commune s'est dégagée. Il nous parait important de l'affirmer publiquement, d'exprimer une inquiétude légitime, de dénoncer dans notre dossier les dangers qui menacent, à terme, l'exercice de la création artistique.

LETTRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS • *Directeur de la publication* : Arnaud d'Hauterives • *Conception générale, rédaction et coordination* : Nadine Eghels • *Conception graphique* : claude matthieu pezon • Imprimerie CL2 • ISSN 1265-3810 • *Photos* : page 3 : Michel Jacquelin / pages 4, 5, 6, 11 en bas, 14 en bas et 15 : droits réservés / pages 7, 11 à droite et 12 : Brigitte Eymann / page 8 : Hélène Orloti / pages 9-10 : Rue des Archives, The Granger Collection / page 13 : Pacôme de Galliffet / page 14 : Jorn B. Christensen • **Académie des Beaux-Arts** 23, quai de Conti 75006 Paris **http://www.academie-des-beaux-arts.fr**

sommaire

page 2
Editorial

page 3
Réception sous la Coupole : Léonard Gianadda

page 4
Réception sous la Coupole : Yves Boiret

page 5
Portrait : Le Président de l'Académie des Beaux-Arts

pages 6 à 9
Dossier : Le droit d'auteur, exception culturelle ?

pages 10, 11
Hector Berlioz, l'académicien

page 12
Visite officielle de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication
Parutions / Décorations / Distinction

page 13
La restauration du Jardin japonais de la Villa Ephrussi de Rothschild

page 14
Prix de chant choral Liliane Bettencourt 2003
Prix de musique de la Fondation Simone et Cino del Duca 2003

page 15
Grand Prix d'orgue de l'Académie des Beaux-Arts 2003
Prix de dessin Pierre David-Weill 2003

page 16
Calendrier des académiciens

Réception sous la Coupole

Léonard Gianadda

« ... En 1976, exerçant avec grande activité son métier de constructeur, notre ami souhaite bâtir un immeuble locatif sur des parcelles de terrain qu'il a récemment acquises. Or, cette zone est riche en restes archéologiques et, lors des travaux de fouilles de la construction, les archéologues découvrent les vestiges d'un temple gallo-romain... Léonard Gianadda obtient néanmoins des services communaux et cantonaux le permis de construire, ce qui entraînerait à tout jamais la disparition de cette découverte. Léonard hésite.

C'est alors que se produisent, en très peu de temps, dans sa famille directe, trois événements douloureux : la mort brutale de son père dont il était très proche, le décès accidentel de sa mère, écrasée par un train dans sa voiture, la disparition tragique de son frère Pierre, mort des suites d'un accident d'avion à Bari, en Italie, au retour d'un voyage d'études animalières en Egypte. En voulant sauver ses camarades qui brûlaient dans l'avion, suite à un atterrissage de fortune, Pierre Gianadda est à son tour grièvement atteint. Il décède une semaine plus tard des suites de ses brûlures.

A ce moment précis, Léonard prend une décision capitale, qui orientera, sans réserve, son action, sa vie.

Il décide de constituer, en souvenir de son frère Pierre, une Fondation qui portera son nom : la Fondation Pierre Gianadda.

L'acte de Fondation intervient le 24 février 1977 et Léonard Gianadda renonce sans hésiter à la suppression des vestiges, persuadé de leur valeur intrinsèque, intellectuelle et morale, estimant qu'on devait les mettre en valeur au centre de tout, à la disposition de tous. Projet, plans et construction s'enchaînent rapidement et, à la fin de l'année suivante, la Fondation Pierre Gianadda est inaugurée.

C'était le 19 novembre 1978, le jour où Pierre aurait eu 40 ans.

C'était il y a 25 ans... »

Extrait du discours prononcé par Marc Saltet

Elu associé étranger le mercredi 27 juin 2001, au fauteuil précédemment occupé par l'éminent historien d'art Federico Zeri, Léonard Gianadda est né le 23 août 1935 à Martigny en Suisse. Il était depuis 1993 correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

En 1950, adolescent, il fait le voyage en Italie : Florence où il découvre la Renaissance, Michel-Ange, le Palazzo Vecchio, la grandeur des Médicis ; Rome ensuite où il s'émerveille devant la beauté de la Chapelle Sixtine ; Naples et les trésors de Pompéi. Ce premier voyage est pour lui une découverte, une révélation à l'origine de sa passion pour les arts.

Après des études classiques au collège de Saint-Maurice, Léonard Gianadda entre à l'École polytechnique fédérale de Lausanne d'où il sort, en 1960, avec un diplôme d'ingénieur civil.

Sa double formation, à la fois littéraire et scientifique, marque la vocation de cet esthète, constructeur et mécène, connu pour ses multiples actions en faveur des arts. On peut citer, à titre d'exemple, la restauration de quelque 3 000 estampes du Fonds Jacques Doucet à l'Institut d'art et d'archéologie de Paris, le sauvetage du Théâtre juif de Chagall de Moscou, et surtout la Fondation Pierre Gianadda, lieu unique en Europe.

Le mercredi 4 juin 2003, Léonard Gianadda, élu associé étranger, était reçu par le doyen de la compagnie, son confrère Marc Saltet.

C'est le 24 février 1977, après en avoir établi les plans, que Léonard Gianadda signe l'acte constitutif de la fondation qu'il dédie à son frère tragiquement disparu. Il crée là un lieu constant d'animations artistiques et réussit à en faire un haut lieu de culture puisque la Fondation Pierre Gianadda a accueilli depuis son ouverture plus de 6 millions de visiteurs.

La vocation de cette fondation est bien évidemment de servir les arts, tous les arts. "La musique est aussi présente que les expositions" confie t-il, celle-ci est à l'honneur dans ce temple de la culture et régulièrement des concerts sont donnés avec le concours des plus fameux interprètes : Mstislav Rostropovitch, Yehudi Menuhin, Maurice André, Barbara Hendricks, Teresa Berganza, Ruggero Raimondi, Cecilia Bartoli, pour n'en citer que quelques-uns, se sont succédé à Martigny.

Léonard Gianadda est administrateur du Musée Rodin à Paris, du Musée Toulouse-Lautrec à Albi, membre du Conseil de la Société des amis d'art et d'archéologie à Paris, et de la Fondation Balthus en Suisse ◆

Yves Boiret

Elu membre de la section d'Architecture le mercredi 6 novembre 2002, au siège créé par décret du 8 juin 1998, Yves Boiret, né en 1926, a été formé à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, dans l'atelier Pontremoli-Leconte.

Diplômé par le Gouvernement en 1955, il exerce en association avec son père et confrère Georges Boiret.

Reçu en 1963 au concours de recrutement d'Architecte en Chef des Monuments historiques, il exerce des missions successivement dans onze départements français et assume jusqu'en 1992 celle d'Inspecteur général à Paris et en Ile-de-France. Membre de la Commission supérieure des Monuments historiques, de celles des Sites et des Abords, il est également expert architecte près la Cour d'Appel de Paris et participe à des missions d'enseignement d'architecture et d'urbanisme à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, au Centre d'Etudes supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments anciens au Palais de Chaillot. Il est chargé de cours à l'Université Catholique de Louvain, au "Restauro" à Rome et à l'Ecole Nationale du Patrimoine. Des missions lui sont confiées par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

Le mercredi 25 juin 2003, Yves Boiret, élu membre de la section d'Architecture était reçu à l'Académie des Beaux-Arts par le doyen de la compagnie, son confrère Marc Saltet.

Depuis 1974, il est membre de l'Académie d'Architecture.

"… Yves Boiret voit rarement ses travaux cités dans les publications d'architecture contemporaine, à l'exception de l'excellente revue des Monuments Historiques. Il est pourtant l'auteur d'un grand nombre de réalisations dont certaines font partie de notre vécu quotidien… A l'éditeur d'une revue d'architecture qui souhaite publier le travail d'un jeune débutant ou d'une étoile, il suffit d'une simple lettre pour obtenir par retour de courrier un dossier complet préparé en vue de l'édition… Il en va autrement dès que l'on s'adresse à un architecte de la trempe d'Yves Boiret : ce qui pourrait être perçu comme indifférence ou absence de souci pédagogique ne s'explique pas seulement par une question de temps et de moyens, mais bien par cette attitude romaine qui veut qu'on laisse la parole aux œuvres et à elles seules ". (Extrait de *Archives d'Architecture Moderne*, Maurice Culot, n°28-1985-p.38)

Yves Boiret a reçu en 1991, le Grand Prix National du Patrimoine ◆

" Chacun est libre de vous juger sur vos œuvres, mais peu nombreux sont ceux qui sont capables de percer le secret de votre réserve naturelle, même s'ils y distinguent la force talentueuse de ce qui conduit à l'aboutissement de vos actes.

Permettez-moi d'avancer quelques hypothèses sur le secret de votre réussite : vous êtes un homme qui avez le goût des contacts : le souvenir que vous laissez derrière vous, dans la multiplicité de vos lieux d'intervention, le démontre. Vous êtes un homme de conviction fondée sur le bon sens : lorsque le sentiment intime du bien-fondé de votre position n'est pas partagé, plutôt que de renoncer à votre propre certitude, vous sollicitez d'être déchargé d'une mission qu'il vous serait impossible de mener à bien. Vous possédez la capacité rare de savoir concilier l'inconciliable, ce qui vous permet d'associer à la préservation du passé et de ses symboles qui font l'histoire, les marques de notre temps qui la prolongent. Les qualités rares de diplomate que l'on vous prête et votre sagesse se sont manifestées en maintes circonstances où l'on a fait appel à vous, chaque fois qu'il fallait éviter des conflits et trouver des remèdes. Vous acceptez aujourd'hui de répondre à l'appel qui vous est adressé au sein de l'Institut de France par l'Académie des Beaux-Arts. En tant que doyen de cette illustre instance, je m'en réjouis et forme un vœu ardent : que votre rôle y trouve sa place !

Soyez le bienvenu parmi nous ! "

Extrait du discours prononcé par Marc Saltet

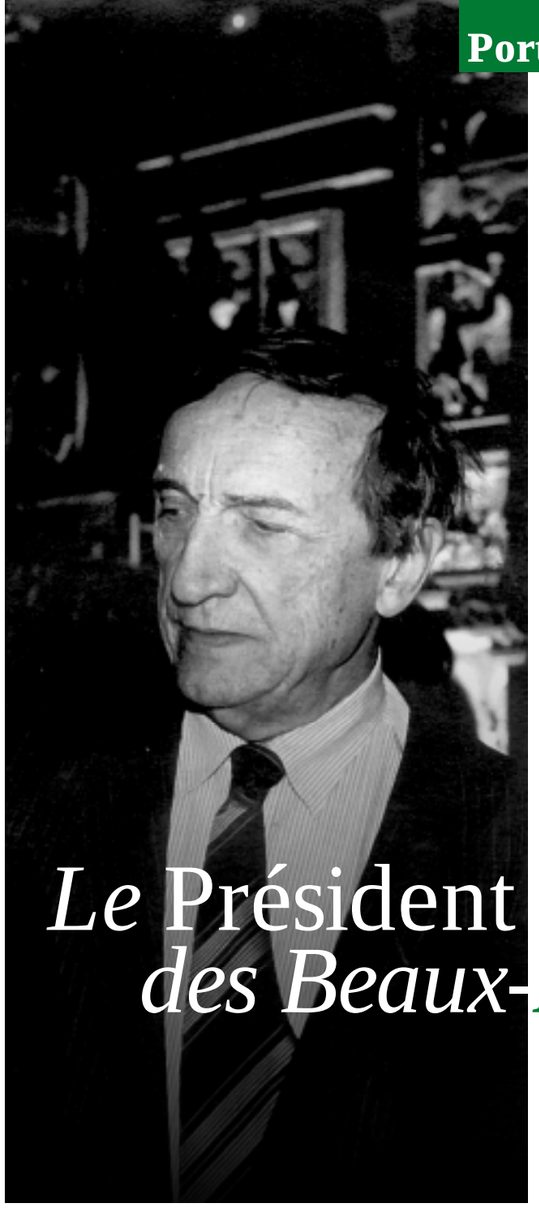

Le Président *de l'Académie des Beaux-Arts*

Gérard Lanvin, membre de la section de Sculpture, est Président de l'Académie des Beaux-Arts pour l'année 2003.
Mais que signifie exactement ce titre, quelles tâches et quelles responsabilités implique-t-il ?
Selon les statuts de l'Académie des Beaux-Arts, " les fonctions du Président sont de proposer les sujets de délibération ou de discussion, de maintenir l'ordre dans l'assemblée, de dépouiller les scrutins et d'en prononcer les résultats. Il est spécialement chargé de veiller à l'exécution des statuts et des règlements de l'Académie et d'y rappeler ceux qui pourraient s'en écarter ".
Comment Gérard Lanvin envisage-t-il aujourd'hui cette fonction ?

Ma perception personnelle du rôle de Président de l'Académie rejoint la définition des statuts. Il s'agit avant tout d'un rôle d'animation et d'encadrement. Il s'agit de veiller à la bonne tenue des séances, au respect de l'ordre du jour, à la circulation de la parole. Il faut que chacun ait l'occasion de s'exprimer, que l'avis de chacun soit entendu. Une fois l'ordre du jour établi, et le rapport de la séance précédente lu et approuvé, il s'agit de proposer des sujets de discussion qui concernent la vie de l'Académie, la position qu'elle occupe dans le monde culturel d'aujourd'hui, les questions d'actualité en matière artistique dans lesquelles elle se sent impliquée. C'était d'ailleurs le combat de mon prédécesseur, le peintre Pierre Carron, qui revendiquait pour notre Compagnie une meilleure écoute de la part des pouvoirs publics, et militait activement pour lui faire retrouver un statut d'instance consultative pour toutes les grandes questions artistiques. C'est un combat qu'il nous faut poursuivre, et j'entends moi aussi m'y consacrer au cours de mon mandat. Il semble que les choses commencent à évoluer puisque nous avons récemment eu la visite du Ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon. Il s'agit de lui exprimer nos revendications, et de lui faire entendre quel rôle nous pourrions assumer en tant que représentants de ce qui est dénommé "beaux-arts" dans ce pays.

Je voudrais également, au cours de ce mandat, privilégier toutes formes de communication et de rencontres au sein de notre compagnie, qu'il s'agisse de conférences ou de débats plus informels. C'est en général dans les questions diverses, que nous abordons en fin de séance, que naissent les discussions les plus passionnantes, parce qu'elles s'affranchissent des problèmes pratiques ou organisationnels, et nous permettent de traiter de notions plus sensibles, plus personnelles, qui fondent notre pratique artistique. La Lettre de l'Académie des Beaux-Arts est un outil de communication très important pour nous. Au-delà de nos actions et de nos activités, dont elle se doit de rendre compte, il s'agit d'y aborder aussi des sujets d'intérêt plus général en matière artistique, de traiter des questions d'actualité par rapport auxquelles nous nous sentons concernés même si nous n'y sommes pas directement impliqués.

Notre compagnie est une réunion de créateurs, donc de personnalités fortes, d'individualités marquées, de tempéraments affirmés. Au-delà des divergences et des singularités individuelles, c'est le lieu d'échanges d'une grande richesse. Et le rôle du Président est tout simplement de provoquer et de maintenir les conditions nécessaires à ces échanges, tant internes qu'ouverts à nos interlocuteurs du monde des arts et de la culture ◆

Le droit d'auteur, exception culturelle ?

Dans la *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts* n°32, Laurent Petitgirard, membre de la section de Composition musicale, avait abordé la question du droit d'auteur, en ce qui concerne les domaines de l'image et de la musique.
Nous avons voulu dans ces pages élargir et approfondir cette problématique, amplement débattue aujourd'hui, qui concerne tous les artistes et rejoint bien évidemment les préoccupations de l'Académie des Beaux-Arts.
L'architecte Roger Taillibert, vice-président de l'Académie, s'est depuis longtemps intéressé à la question.
Pour nous éclairer sur les enjeux des discussions actuelles, nous avons sollicité le concours de Maître Michel Huet, avocat à la Cour d'Appel de Paris, spécialiste du droit d'auteur. ☛

Droit des artistes, droit d'auteur, droit de l'Homme

Roger Taillibert

Membre de la section d'Architecture.

"L'Europe de la Culture sera d'autant plus forte que chaque pays de l'Union saura offrir à ses artistes et à ses créateurs les conditions d'une création vivante et dynamique".
Jacques Chirac

Quand on emploie l'expression "exception culturelle", il s'agit bien de protéger le droit d'auteur, car la France en est la patrie.

Laurent Petitgirard a brillamment abordé le "Droit à l'Image". Les images d'œuvres d'artistes, qu'elles soient utilisées à des fins personnelles ou commerciales, ont bien pour origine l'œuvre d'un artiste.

La France est certes menacée de l'intérieur, par l'utilisation peu claire qu'en fait très souvent la presse.

Il s'agit bien là du "droit d'auteur" en tant que tel !

De nombreuses procédures ont été engagées qui démontrent, si besoin en était encore, les difficultés que rencontre ce type de propriété intellectuelle. S'agit-il d'un abus de droit, ou de l'utilisation d'une marchandise permettant une commercialisation efficace ?

En architecture, le droit d'auteur fait tout d'abord référence à la reproduction de l'œuvre architecturale sous forme de carte postale, ou à ses apparitions dans un film. Qu'il s'agisse de tel ou tel bâtiment relevant ou non du Patrimoine, il s'agit là encore d'utilisation commerciale.

Si l'œuvre de l'Artiste, qu'il s'agisse d'un architecte, d'un peintre ou d'un sculpteur, est utilisée à de telles fins, les honoraires perçus pour la réalisation de l'œuvre n'autorisent quiconque utilisant l'œuvre à faire perdre ses droits à son auteur. De nombreux jugements en attestent.

Maître Michel Huet, qui défend avec une loyauté sans égale les artistes contemporains, définira mieux que je ne puis moi-même le faire l'œuvre créatrice ◆

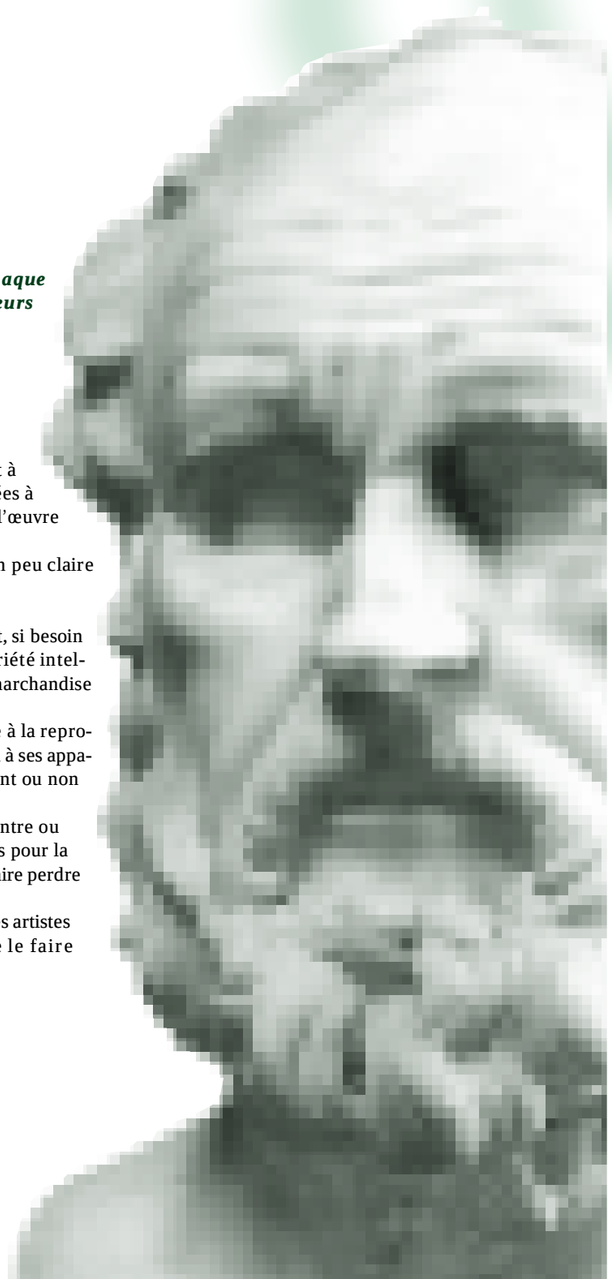

Un vent mauvais, venu d'Outre-Atlantique, et dont les nuages déversent au dessus de Bruxelles les grêlons du "copyright", tente de souffler la maison de la Création et de la Culture pour construire sur ses décombres une fabrique de produits dont l'Art serait l'une des marchandises.

Les Sociétés d'auteurs s'en émeuvent, comme en témoigne le débat organisé le 25 avril dernier par la Société des Gens de Lettres sur le thème "Quelles menaces sur le droit d'auteur ?".

La résistance toutes tendances politiques confondues des porteurs de culture s'organise, tel le Comité de Vigilance pour la Diversité Culturelle qui, le 2 février dernier, lors de la 2e Rencontre Internationale des Organisations Professionnelles de la Culture, proclamait : "La Culture n'est pas à vendre".

Même si elle est loin de fournir toujours aux artistes les conditions et les moyens de leur existence, la France peut s'enorgueillir d'avoir, depuis la Révolution de 1789, érigé un des droits les plus protecteurs au monde : celui du droit de la propriété littéraire et artistique, devenu depuis le droit d'auteur. "La plus sacrée des propriétés", cette propriété immatérielle, consacre la reconnaissance de l'œuvre de l'esprit dès lors qu'elle est originale.

La littérature, la peinture, la musique portent, dès l'origine, la vision personnaliste du droit d'auteur à la française.

L'œuvre est, selon la jurisprudence, l'émanation de la personnalité de l'auteur, fruit d'un travail intellectuel.

Après un combat historique mémorable, la sculpture et surtout l'architecture sont reconnues légalement le 11 mars 1902.

La loi du 11 mars 1957 eut le mérite d'intégrer la dimension industrielle et financière du cinéma sans toucher à l'essence de ce droit.

C'est en 1985, avec la pénétration des logiciels et l'extension des droits voisins que, comme le souligne notre confrère, Bernard Edelman, des "œuvres sans esprit" sont assimilées à des créations et que "*de façon dissimulée, presque masquée, à pas de colombe, le copyright fait irruption dans le droit d'auteur*".

Or, le droit d'auteur à la française comporte deux attributs essentiels : le droit moral et le droit patrimonial.

Avec le droit moral (qui est éternel) c'est le nom de l'auteur qui doit s'inscrire obligatoirement sur son œuvre. Mais, c'est surtout le droit au respect de son œuvre qui est en jeu.

"Le droit d'auteur a pour mission non seulement de protéger les artistes et les œuvres de l'esprit, mais de divulguer la culture."

Le cinéma, les œuvres audiovisuelles, l'architecture constituent sans doute les champs les plus sensibles car, pour des raisons financières, la tentation est grande pour certains producteurs, éditeurs ou promoteurs, de modifier, couper, altérer, voire détruire l'œuvre à l'insu de l'auteur.

Avec le droit patrimonial (limité à la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort), l'artiste peut céder tout ou partie de la reproduction et/ou de la représentation de ses œuvres.

Le copyright est un droit marchand qui s'attache à protéger un produit, une prestation. Il peut être acquis en totalité et son acquéreur en dispose librement en le modifiant ou le détruisant, sans que l'artiste ne puisse intervenir. Il n'y a pas de paternité de l'œuvre, mais la propriété d'un produit, au point que seuls sont présumés "auteurs" les propriétaires des produits !

Cette conception réductrice aux yeux des français irradie l'Europe et se répand dans le monde à travers les échanges commerciaux.

Pour la combattre, il est nécessaire que soient remplies plusieurs conditions :

Une volonté politique : elle semble être acquise.

Une prise de conscience et une mobilisation des artistes et des gens de culture : elle doit se développer.

La refonte du droit d'auteur : elle doit tenir compte des nouvelles technologies et des nouvelles formes d'expression. Tout reste à construire.

Ecrivains, musiciens, peintres, sculpteurs, architectes, tous les gens de l'Art qui sont des gens de l'être et non des gens de l'avoir devraient se réunir avec le concours des juristes qui ont résisté aux sirènes du copyright pour permettre aux peuples et aux civilisations de repousser, comme l'avait compris Victor Hugo, la barbarie et l'obscurantisme.

Le droit d'auteur a pour mission non seulement de protéger les artistes et les œuvres de l'esprit, mais de divulguer la culture. Il devrait figurer au fronton des temples de notre République et pénétrer notre constitution car il est un droit de l'Homme ◆

Michel Huet

Docteur en Droit,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

Hector Berlioz, *l'académicien*

L'Académie des Beaux-Arts et Radio Classique célébrent le bicentenaire de la naissance du compositeur.

Le mercredi 28 mai dernier, Arnaud d'Hauterives, Secrétaire perpétuel, et Christian Bregou, Président de Radio Classique, ont signé un partenariat dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance d'Hector Berlioz (1803-1869). Une conférence de presse était organisée à cette occasion au Palais de l'Institut.

Hector Berlioz fut membre de la section de Composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts de 1856 à 1869. L'histoire de la relation de l'illustre compositeur avec l'Académie est contrastée. Berlioz se présenta quatre fois au célèbre Prix de Rome, organisé à l'époque par l'Académie des Beaux-Arts, avant d'obtenir cette récompense convoitée en 1830. Il composa alors une cantate sur la *Dernière nuit de Sardanapale*, deux ans après l'événement constitué par l'exposition au Salon de 1828 du tableau d'Eugène Delacroix *La Mort de Sardanapale*. Très sévère lorsqu'il évoque dans ses *Mémoires* ce Prix de Rome et la composition de la section de Composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts à l'époque, Berlioz chercha néanmoins toute sa vie à obtenir la reconnaissance officielle constituée par l'élection à l'Institut. Là aussi, il dut s'y reprendre à quatre fois, puisqu'il ne fut élu que le 21 juin 1856 (au fauteuil précédemment occupé par Adolphe Adam), après trois tentatives infructueuses (en 1842 en remplacement de Cherubini, Onslow fut élu ; en 1851 à la mort de Spontini, Ambroise Thomas fut élu ; en 1854, à la nomination d'Halévy comme Secrétaire perpétuel, Clapisson ravit la place à Berlioz).

Mais dès son élection, celui qui fut un bouillant contestataire pendant une grande partie de sa vie, devint assidu aux séances hebdomadaires de l'Académie qui avaient alors lieu le samedi (comme le montrent les registres de présence, conservés par les Archives de l'Institut), et il manqua de peu d'être élu Secrétaire perpétuel en avril 1862, à la mort d'Halévy.

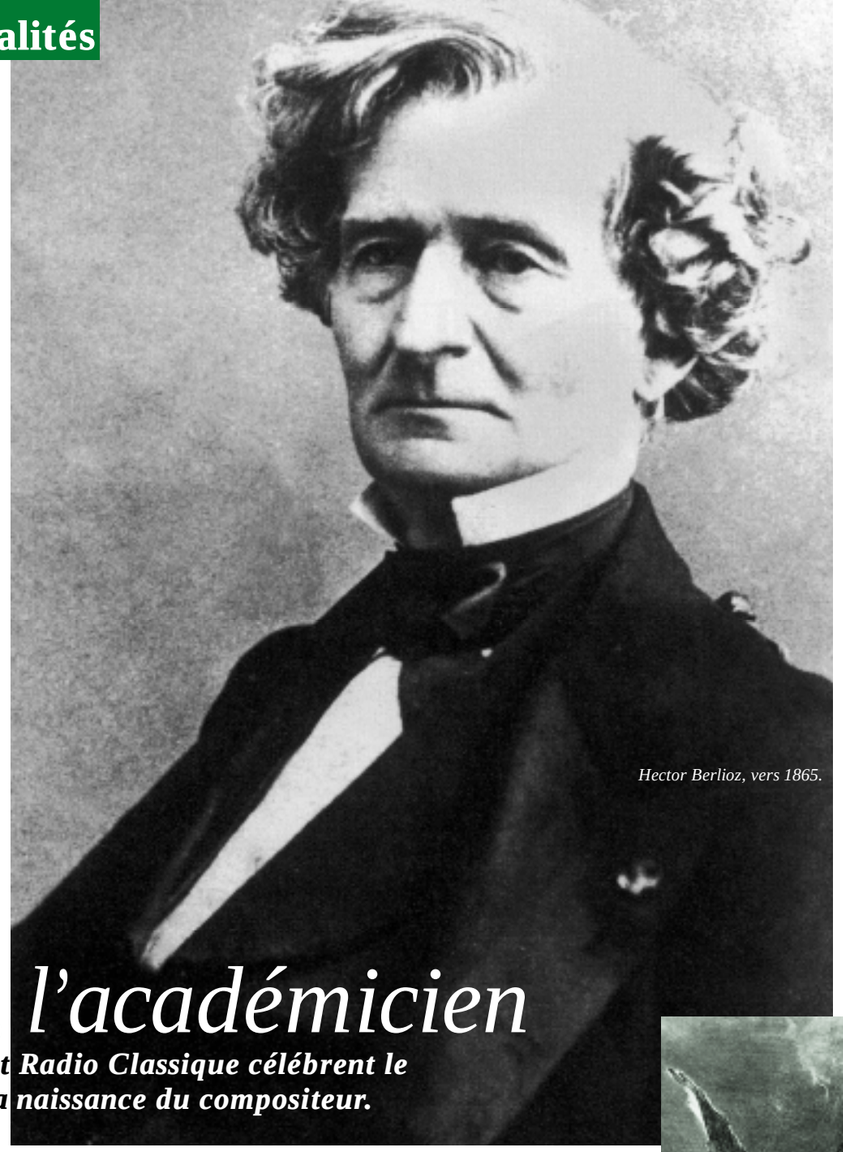

Hector Berlioz, vers 1865.

La mémoire d'Hector Berlioz est ainsi gardée à l'Académie des Beaux-Arts ; les lieux qu'il y fréquenta ont peu changé, de nombreuses correspondances ont été conservées, le buste du compositeur accueille les visiteurs…

Radio Classique, quant à elle, perpétue, par sa grande série d'émissions thématiques et de retransmissions de concerts consacrée à Berlioz, le souvenir de cet "immortel". Tout au long de cette année du bicentenaire, les auditeurs de Radio Classique peuvent suivre le compositeur dans ses nombreux voyages, découvrir des aspects méconnus de sa biographie ou de ses amitiés artistiques ; les mélomanes prennent également plaisir à écouter la diffusion de concerts donnés par de prestigieux ensembles dans le cadre de cette célébration nationale.

Un partenariat est donc établi entre l'Académie des Beaux-Arts et Radio Classique pour célébrer Hector Berlioz. L'Académie sera associée à toutes les émissions consacrées à Berlioz par Radio Classique ; de son côté Radio Classique sera présente lors des événements officiels au cours desquels l'Académie des Beaux-Arts rendra hommage à son illustre membre, notamment la Séance publique annuelle du 19 novembre prochain.

L'Académie des Beaux-Arts est heureuse de s'associer à un média de l'importance et de la qualité de Radio Classique, dans une démarche visant à faire mieux connaître son histoire, mais aussi son actualité au service de l'art et des artistes ◆

Satan volant au-dessus de la ville de nuit, *litographie d'Eugène Delacroix pour* La Damnation de Faust *d'Hector Berlioz (1846).*

Christian Brégou, Président de Radio Classique et Arnaud d'Hauterives, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts entourant le buste d'Hector Berlioz, à l'Institut de France.

Extrait du discours prononcé par Arnaud d'Hauterives, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, à l'occasion de la signature du partenariat avec Radio Classique, dans le cadre de la célébration du bicentenaire d'Hector Berlioz.

"Illustre, Berlioz le fut sans conteste, même si cela lui demanda du temps. Ne confiait-il pas, au moment de mourir, "Enfin, on va jouer ma musique !", peu importe d'ailleurs qu'il s'agisse peut-être là davantage d'une légende que de la réalité historique. Illustre, il l'est vraiment devenu, si l'on en juge par la programmation des innombrables concerts qui lui rendent hommage, par les thèmes des magazines spécialisés, par l'intérêt des publications, des colloques, des expositions et des émissions radiophoniques qui lui sont consacrés deux cents ans après sa naissance. (…) Le souvenir de Berlioz est encore bien vivace en ces murs.

La relation du compositeur avec notre institution fut à proprement parler "passionnée", faite d'attirance, d'envie, mais aussi parfois d'impatience, voire d'exaspération. Je laisse aux spécialistes le soin de juger nos prédécesseurs qui ne lui accordèrent le fameux Prix de Rome qu'à la quatrième tentative, en 1830. Vous avez pu voir dans la Bibliothèque l'original du texte de la cantate au programme cette année là.

Je laisse également à l'histoire le soin de juger ceux de nos prédécesseurs qui n'acceptèrent de recevoir Berlioz parmi eux qu'à la quatrième tentative, en 1856.

Radio Classique participe de façon magistrale à la célébration de l'anniversaire de ce membre prestigieux de notre Compagnie.

En programmant de passionnantes émissions ainsi que la transmission de magnifiques concerts, elle permet aux auditeurs d'entrer dans l'intimité du personnage, de le suivre dans ses voyages, de partager ses amitiés artistiques, et enfin de mieux comprendre et apprécier sa musique.

L'idée d'associer une institution comme la nôtre à Radio Classique n'est donc pas aussi surprenante que d'aucuns pourraient le penser.

Nous sommes en quelque sorte les dépositaires de la mémoire d'Hector Berlioz ; si j'osais, je dirais que l'on pourrait parfois s'attendre à le croiser dans les couloirs de ce Palais. De votre côté, vous contribuez à faire vivre sa musique et à le rendre plus proche du public. En associant notre mémoire à votre rayonnement au service de ce grand personnage, nous assurons ensemble sa véritable "immortalité"."

Jean-Jacques Aillagon reçu par Arnaud d'Hauterives lors de la visite du Ministre à l'Académie des Beaux-Arts.

Visite officielle de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication

Le mercredi 7 mai dernier, l'Académie des Beaux-Arts a reçu en séance plénière la visite officielle de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication. Il a été accueilli par Arnaud d'Hauterives, Secrétaire perpétuel.

Le Ministre est venu exposer les grandes lignes de l'action qu'il mène depuis un an, en particulier sa conception de la relation entre l'Etat et les autres forces politiques et sociales dans le développement culturel de notre pays. Il a réaffirmé que l'Etat a un rôle spécifique à jouer en matière de politique culturelle, mais qu'il doit aussi veiller à libérer les initiatives et rendre à chacun une part de responsabilité accrue. Ces deux principes se concrétisent par la mise en œuvre du processus de décentralisation, par l'élaboration d'une politique de programme qui permette à l'Etat de contracter de façon plus lisible avec les collectivités locales, par l'autonomisation des établissements publics, par le développement du mécénat et des fondations, et par le soutien aux industries culturelles.

Il a ensuite rappelé son attachement à l'Académie des Beaux-Arts et exprimé son désir d'améliorer le dialogue entre cette institution et son Ministère, pour consulter plus souvent les expériences et les compétences des membres de l'Académie des Beaux-Arts, comme cela se fait déjà avec les autres Académies ou avec des organismes professionnels et artistiques ◆

Parutions

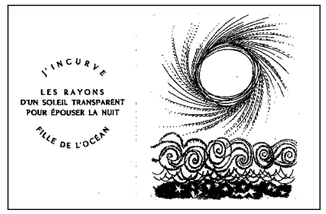

Parution d'un recueil de poèmes illustrés par **René Quillivic**.
Cet ouvrage est constitué de gravures au burin illustrant des poèmes du graveur lui-même.
Il est imprimé dans une typographie originale à l'Imprimerie nationale, à cinquante exemplaires numérotés.
Si les écrivains sont parfois les illustrateurs de grande qualité de leurs propres œuvres (Victor Hugo par exemple), l'artiste poète est plus rare, bien que Michel-Ange, avec ses sonnets, en soit un exemple inimitable.

Roger Vieillard, *Œuvre Gravé 1934-1989*, extraits du catalogue raisonné, établi par Anne Guérin, avec la collaboration de Virginie Rault, préfacé par Marc Fumaroli, de l'Académie française.
Ce catalogue reproduit toutes les gravures, la majorité des épreuves d'états intermédiaires et de nombreux écrits et propos de l'artiste.
Coédition : Anne Guérin, Paris, Somogy, Paris, Musée du Dessin et de l'Estampe originale de Gravelines.

Décorations

Paul Andreu, membre de la section d'Architecture, a été élevé à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre national du Mérite.

Gérard Lanvin, membre de la section de Sculpture, Président de l'Académie des Beaux-Arts, a été fait chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Distinction

Laurent Petitgirard, membre de la section de Composition musicale, a été élu à la présidence du conseil d'administration de la Société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (SACEM) pour l'exercice 2003-2004.

La restauration du jardin japonais de la Villa Ephrussi de Rothschild

Sise à Saint-Jean-Cap-Ferrat, la Villa Ephrussi de Rothschild est une fondation de l'Académie des Beaux-Arts. Un jardin japonais y a été conçu et réalisé par le professeur Masao Fukuhara, de l'Université des Beaux-Arts d'Osaka, et aménagé grâce au mécénat de Nippon Television Network Corporation, dont le président, Seiichiro Ujiie, a été récemment élu correspondant de notre Académie.

Ce jardin japonais se caractérise par plusieurs aspects : l'aspect paysager, l'aspect philosophique et l'aspect architectural.

L'aspect paysager se décline dans différents espaces : le jardin étang (Chisen-Siki), le jardin sec (Kare-Sansui), le jardin de thé (Roji).

L'aspect philosophique s'exprime par la disposition des pierres et des rochers, la représentation des éléments naturels comme la montagne, la rivière et l'océan. C'est un jardin de contemplation et de méditation, il est le reflet de l'influence du bouddhisme Zen. "Depuis toujours, la haute valeur accordée à la beauté de la pierre à l'état brut a été une des caractéristiques principales de l'architecture des jardins japonais. Depuis les temps les plus anciens, les pierres furent intégrées dans la composition des jardins pour leur effet tactile, scénique ou symbolique. Dans la pratique religieuse du Shintoïsme, les pierres sont regardées comme objet de culte." (*Le jardin japonais*, Gunther Nitschke / Taschen)

Quant à l'aspect architectural, le jardin japonais de la Villa Ephrussi de Rothschild retrace en grande partie l'évolution architecturale du jardin japonais qui s'est imposé à travers les différentes périodes de l'histoire :

- le jardin étang (Chisen Siki) en est l'élément sacré et la représentation la plus ancienne. Il correspond au style architectural *Shinden-Zukuri*.
- le jardin sec (Kare Sansui, Kare signifiant "se tarir, s'épuiser" et Sansui "la montagne" et "l'eau"). Il correspond au style architectural *Shoin Zukuri*.
- le jardin de thé (Roji) correspond au style architectural *Sukiya Zukuri*.

Cho-Seki-Tei

Cho-Seki-Tei est le nom japonais de ce jardin, et signifie "jardin où l'on écoute tranquillement l'agréable bruit des vagues au crépuscule".
En vous y promenant, vous vous plongerez dans le "monde zen", ou microcosme spirituel.
Ce jardin contient tous les éléments principaux du jardin japonais, chargé de plus de mille ans d'histoire.
Certains éléments, comme le pavillon en bois, la porte, le pont en bois, les lanternes et les vasques, ont été fabriqués au Japon et importés en France.
Utilisant au maximum l'espace et les éléments originaux, le jardin se compose de trois parties : "Rosi", ensemble composé du chemin et de la porte, situé au sud, "le bassin" au centre et le "jardin sec", extraordinairement harmonieux avec la Méditerranée, qui exprime l'océan avec des gravillons blancs ratissés et des roches naturelles.
Ainsi, Cho-Seki-Tei serait le résultat de la synthèse de la beauté japonaise avec la beauté azuréenne.
90 ans après sa création par Béatrice Ephrussi de Rothschild, le jardin japonais est enfin restauré.

Le Chœur de la Chapelle Royale de Copenhague sous la direction de Ebbe Munk.

Prix de chant choral Liliane Bettencourt *2003*

L'Académie des Beaux-Arts vient de décerner le Prix de Chant choral Liliane Bettencourt 2003 d'un montant de **38 000 euros.**

Ce prix, créé en 1990 par Liliane Bettencourt et son époux, André Bettencourt, membre de l'Académie, récompense chaque année un chœur, en alternance parisien, de province ou étranger et a été attribué au **Copenhagen Royal Chapel Choir.**

Le Chœur de la Chapelle Royale de Copenhague a été fondé en 1924 par Mogens Wöldike pour interpréter le répertoire vocal à voix d'hommes et de garçons, du Moyen-Age à nos jours. Depuis 1959, il est attaché à la chapelle royale du château de Christianborg. Son titre lui a été accordé en 1998 par sa Majesté la Reine. Le Chœur a donné un nombre considérable de concerts au Danemark et à travers le monde. Il a commandé des œuvres à des compositeurs de renom. Il a aussi participé à de nombreuses émissions radiophoniques et télévisuelles, et a enregistré plusieurs CD pour EMI, Decca, Vanguard, Chandos, Kontrapunkt et Danica Records.

Le Copenhagen Royal Chapel Choir est dirigé depuis 1991 par Ebbe Munk.

Le prix sera remis officiellement au Copenhagen Royal Chapel Choir au cours de la Séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, le mercredi 19 novembre 2003 ◆

Prix de musique de la Fondation Simone et Cino del Duca *2003*

L'Académie des Beaux-Arts vient de décerner le Prix de Musique de la Fondation Simone et Cino del Duca 2003 d'un montant de **38 000 euros**.

Ce prix, créé en 1995 par Madame Simone del Duca est décerné chaque année, en alternance à un interprète français, soliste de moins de quarante ans, et à un compositeur, français de préférence, pour l'ensemble de son œuvre. Il a été attribué à la harpiste **Marie-Pierre Langlamet**.

Née en 1967, Marie-Pierre Langlamet a effectué ses études musicales au conservatoire de Nice, et suivi des masterclasses auprès notamment de Lily Laskine. Partie à Philadelphie pour approfondir sa formation, elle remporte très tôt de nombreux prix internationaux : Concours International de l'île de Man, Concours Louise Charpentier, Concours International de Genève, Concours International de Harpe d'Israël. Elle est aussi lauréate Juventus (Conseil de l'Europe).

Depuis 1993, elle est harpe solo de l'Orchestre Philharmonique de Berlin, après avoir occupé le même poste à l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York ; parallèlement, elle poursuit sa carrière de soliste et de chambriste. Elle a joué notamment avec le Philharmonique d'Israël, l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre National de Lille, l'Ensemble Orchestral de Paris, l'Orchestre de Picardie...

Marie-Pierre Langlamet.

En France, elle s'est déjà produite au Théâtre de la Ville, au Théâtre des Champs Elysées, au Théâtre du Châtelet... Elle donne régulièrement des master-classes à la Juilliard School de New-York.

Ce prix sera remis officiellement au cours de la Séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, le mercredi 19 novembre 2003 ◆

Orgue de la cathédrale d'Angers.

Grand Prix d'orgue de l'Académie des Beaux-Arts 2003

Le Grand Prix d'orgue de l'Académie des Beaux-Arts est organisé par l'Association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues du Maine-et-Loire, avec le soutien des Villes d'Angers et de Beaufort-en-Vallée, dans le cadre du "Printemps des Orgues". Il a été décerné le dimanche 4 mai dernier à **Thomas Monnet**.

Ce Grand Prix annuel, doté d'une récompense de **3 000 euros**, est destiné à promouvoir les jeunes organistes diplômés des Conservatoires Nationaux de Région, des Ecoles Nationales de Musique ou des Conservatoires Municipaux de la Ville de Paris. Les épreuves se sont déroulées les 3 et 4 mai ; la finale a eu lieu sur le Grand-Orgue de la Cathédrale d'Angers, et le jury était présidé par Olivier Latry, organiste titulaire du Grand-Orgue de Notre-Dame de Paris.

Né en 1979, Thomas Monnet a obtenu un Diplôme d'Etudes Musicales au CNR de Reims (classe d'orgue de Pierre Méa), puis un Prix de Perfectionnement dans la classe d'Eric Lebrun au CNR de Saint-Maur-des-Fossés. Il est actuellement étudiant au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon (classe de Loïc Mallié) ainsi qu'au CNR de cette même ville (classe de Louis Robilliard). Il a déjà donné de nombreux concerts en soliste ou avec chœur et a été organiste à la cathédrale de Reims jusqu'en 2000. Il est aujourd'hui organiste à Courbevoie.

L'Académie des Beaux-Arts, en s'associant à cette manifestation, poursuit sa mission de soutien et de promotion des jeunes artistes ◆

Ci-dessous, de haut en bas : œuvres de Fabien Merelle, premier Prix, Quentin Garel, deuxième prix, et Daphné Lisse, troisième prix.

Prix de dessin Pierre David-Weill *2003*

Le jury du prix de dessin Pierre David-Weill, composé de membres de l'Académie des Beaux-Arts, s'est réuni le 6 mai dernier pour juger les œuvres de 85 artistes candidats. Ce concours, créé par Pierre David-Weill en 1971, est ouvert, chaque année, aux artistes de moins de 30 ans, sans condition de nationalité.

Le **Premier Prix**, d'un montant de **6 100 euros**, a été décerné à **Fabien Merelle**, de nationalité française, né en 1981, étudiant en deuxième année à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

Le **deuxième prix**, d'un montant de **2 285 euros**, a été attribué à **Quentin Garel**, de nationalité française, né en 1975. Diplômé de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, il a été membre de la section artistique à la Casa de Velasquez à Madrid pendant deux ans. Il a reçu en 2001 le prix international d'Art contemporain de Monte-Carlo et en 2002 le prix de sculpture du salon d'Art contemporain de Montrouge, ainsi que le prix de sculpture de la fondation COFFIM.

Le **troisième prix**, d'un montant de **1 525 euros**, a été décerné à **Daphné Lisse**, de nationalité française, née en 1974. Diplômée de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris en 2000, elle a fait un séjour à la fondation de Lourmarin-Laurent-Vibert. Depuis 1997, elle a participé à de nombreuses expositions personnelles et collectives.

Il est à noter que 35 artistes étrangers (résidant en France) ont participé à ce concours, représentant 17 pays (Bulgarie, Chine, Corée, Equateur, Grande-Bretagne, Irlande, Israël, Japon, Pologne, Russie, Suède, Suisse, Ukraine, Taïwan, Yougoslavie, Zimbabwé).

En plus des trois prix, le jury a sélectionné les œuvres de 34 candidats pour participer à l'exposition qui s'est tenue salle Comtesse de Caen du 15 au 21 mai ◆

CALENDRIER DES ACADÉMICIENS

Pierre CARDIN
Organise le Festival de Lacoste (84), du 13 au 23 juillet pour l'art lyrique, du 28 juillet au 7 août pour le théâtre. Produit, dans le cadre du Festival de Lacoste, la comédie musicale *Maxim's, 100 ans de vie parisienne*, mise en scène Rodrigo Basilicati.

Jean Cortot
Exposition collective "De la terre au ciel", au Grenier du Chapitre à Cahors, de juin à septembre.
Exposition collective "Autour de la sorcière…", hommage à André Frénaud, à la salle des Chevaliers, Porte de Joigny, de septembre à octobre.
"Le courrier s'expose", enveloppes peintes, à l'Abbaye de Daoulas (29).

Jean-Louis Florentz
Laudes op.5 pour orgue, Masterclass de Michel Bourcier, à la Cathédrale d'Angers, le 14 juillet.
Festival "Messiaen au pays de la Meije" : conférence sur les *Laudes* op.5, à la FNAC de Grenoble, et concert, avec Olivier Latry à l'orgue, à l'Eglise Saint-Louis de Grenoble, le 24 juillet.
L'ange du tamaris op.12, avec Marc Coppey au violoncelle, à l'Eglise de La Grave, le 30 juillet.
Asmara op.9, par l'ensemble Musicatreize, direction Roland Hayrabedian, à l'Eglise de La Grave, le 2 août.
Prélude de *L'enfant noir* op.17, avec Béatrice Piertot à l'orgue, à la Cathédrale de Chartres, le 10 août.
Asmara op.9, par l'ensemble vocal Musicatreize, direction Roland Hayrabedian, à l'Abbatiale de Conques le 13 août, à l'Abbaye de Sylvacane le 15 août, à l'Abbaye de Saint-Pons le 17 août.
Création mondiale de *Qsar Chilâne*, poème symphonique op.18, par l'ensemble Orchestral de Paris, direction John Nelson, au Théâtre des Champs-Elysées à Paris, le 30 septembre.

François-Bernard Mâche
Festival "Messiaen au pays de la Meije" : conférence "Le naturel en musique", à la salle des Fêtes de La Grave, le 30 juillet.
Sopiana, duo pour flûte, piano et sons enregistrés, par Catherine Cantin (flûte) et Emmanuelle Bouillot (piano), le 29 juillet.
Trois œuvres pour clavecin : *Korwar, Solstice, Guntur Madu* par Elisabeth Chojnacka, le 30 juillet.
Moires pour quatuor et sons enregistrés, par le quatuor à cordes du Festival Messiaen, Hae Sun Kang, Serge Pateau, Pascal Robault, Eric Picard, le 31 juillet.
Danaé pour 12 voix solistes et percussion, par l'ensemble Musicatreize dirigé par Roland Hayrabedian, à l'Eglise de La Grave le 2 août.

Marcel MARCEAU
Spectacle de pantomimes au Festival d'Athènes, du 11 au 14 juillet, et à Pasaden (Californie), les 2 et 3 août.
Dirige un stage à Los Angeles, du 19 au 31 juillet.

Yves Millecamps
"La peinture en trois dimensions", exposition au Musée Ingres à Montauban, jusqu'au 5 octobre.
"Laine et couleur", exposition collective de tapisseries à la Maison Carrée et à la Minoterie de Nay (Pyrénées Atlantiques), jusqu'au 31 août.

Zao Wou-Ki
"Œuvres inédites 1949-2003", exposition à la galerie Frèches Fine Arts à Gallargues-le-Montueux (30), jusqu'au 21 septembre.

L' ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

Secrétaire perpétuel : Arnaud d'HAUTERIVES

BUREAU 2003
Président : Gérard LANVIN
Vice-Président : Roger TAILLIBERT

SECTION I - PEINTURE

Georges MATHIEU 1975
Arnaud d'HAUTERIVES 1984
Pierre CARRON 1990
Guy de ROUGEMONT 1997
CHU TEH-CHUN 1997
Yves MILLECAMPS 2001
Jean CORTOT 2001
ZAO Wou-Ki 2002

SECTION II - SCULPTURE

Jean CARDOT 1983
Albert FÉRAUD 1989
Gérard LANVIN 1990
François STAHLY 1992
Claude ABEILLE 1992
Antoine PONCET 1993
Eugène DODEIGNE 1999

Section III - ARCHITECTURE

Marc SALTET 1972
Christian LANGLOIS 1977
Roger TAILLIBERT 1983
Paul ANDREU 1996
André WOGENSCKY 1998
Michel FOLLIASSON 1998
Yves BOIRET 2002

SECTION IV - GRAVURE

Pierre-Yves TRÉMOIS 1978
Jean-Marie GRANIER 1991
René QUILLIVIC 1994

SECTION V - COMPOSITION MUSICALE

Serge NIGG 1989
Marius CONSTANT 1992
Jean-Louis FLORENTZ 1995
Jean PRODROMIDÈS 1990
Laurent PETITGIRARD 2000
Jacques TADDEI 2001
François-Bernard MÂCHE 2002

SECTION VI - MEMBRES LIBRES

Pierre DEHAYE 1975
Michel DAVID-WEILL 1982
André BETTENCOURT 1988
Marcel MARCEAU 1991
Pierre CARDIN 1992
Maurice BÉJART 1994
Henri LOYRETTE 1997
François-Bernard MICHEL 2000
Hugues GALL 2002

SECTION VII
CRÉATIONS ARTISTIQUES DANS LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

Pierre SCHŒNDŒRFFER 1988
Gérard OURY 1998
Roman POLANSKI 1998
Jeanne MOREAU 2000
Francis GIROD 2002

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

S.M.I. Farah PAHLAVI 1974
Andrew WYETH 1976
Ieoh Ming PEI 1983
Kenzo TANGE 1983
Philippe ROBERTS-JONES 1986
Peter USTINOV 1987
Mstislav ROSTROPOVITCH 1987
Ilias LALAOUNIS 1990
Andrzej WAJDA 1994
Antoni TAPIÉS 1994
György LIGETI 1998
Leonardo CREMONINI 2001
Leonard GIANADDA 2001
Seiji OZAWA 2001

L'Académie des Beaux-Arts est l'une des cinq académies qui constituent l'Institut de France : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts, l'Académie des Sciences Morales et Politiques.